



**Règlement du Concours intergénérationnel d'éloquence  
de la Ville de Vaucresson  
14 ans – 114...**

**Article 1 : Généralités.**

La Ville de Vaucresson institue un concours d'éloquence. Ce concours est ouvert à tous, à partir de 14 ans. L'objectif de ce concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre et émouvoir son auditoire sur diverses thématiques.

**Article 2 : Inscriptions et modalités**

Les inscriptions se clôtureront le jeudi 18 mars 2021 par mail : [culturel@mairie-vaucresson.fr](mailto:culturel@mairie-vaucresson.fr)

Dans le mail d'inscription, merci de nous renvoyer ce règlement complété et signé (page 5). Un mail de confirmation d'inscription vous sera adressé.

Le concours pourra avoir lieu soit en distanciel soit en présentiel en fonction des conditions/mesures sanitaires en vigueur.

**Article 3 : Sujets.**

Les sujets sélectionnés porteront sur des thèmes humoristiques, d'actualité, juridiques, économiques, etc.

Les sujets des phases qualificatives seront envoyés par mail sept (7) jours avant l'épreuve, soit le vendredi 19 mars 2021. Chaque candidat choisira parmi un sujet parmi les sujets proposés, il pourra préparer des éléments de réponse.

Deux sujets seront proposés pour la finale et seront communiqués par mail aux finalistes. Chacun choisira l'un des deux sujets et préparera des éléments de réponse.

**Article 4 : L'exposé.**

Les candidats peuvent disposer d'une feuille recto/verso A4 maximum pour leur exposé. Ils ne peuvent s'aider d'aucun autre accessoire ou support.

L'exposé ne doit pas être lu. Les candidats peuvent s'aider de leurs notes portées sur feuille.

Avant le début de l'exposé l'assesseur annonce simplement les nom et prénom du candidat. Il annonce également le sujet sur lequel le candidat argumentera et lance le chronomètre au premier mot de son exposé.

### **Première phase de sélection :**

#### Si la première phase peut se dérouler en présentiel :

La joute se déroulera au centre culturel le 26 mars 2021 selon une argumentation libre sans qu'une position pour ou contre ne soit imposée. Chaque candidat dispose de huit minutes pour sa plaidoirie (avec plus ou moins 1 minute de tolérance). L'ordre est défini aléatoirement par les organisateurs du concours.

#### Si la première phase ne peut pas se dérouler en présentiel :

En distanciel : les candidats sont invités à envoyer une vidéo par WeTransfer de 8 minutes (+ ou – 1 minute) à [culturel@mairie-vaucresson.fr](mailto:culturel@mairie-vaucresson.fr) jusqu'au 26 mars inclus.

Un accusé de réception sera envoyé au candidat après réception de la vidéo sur la plateforme WeTransfer.

Le service culturel de la Ville reste à disposition pour toute prise de contact par mail en cas de difficultés pour l'envoi des vidéos par WeTransfer.

Le service culturel de la Ville peut également apporter son aide pour expliquer au candidat comment utiliser WeTransfer.

Ces vidéos seront soumises au vote du jury. Le jury rendra son verdict au plus tard le 9 avril 2021.

#### Tableau récapitulatif pour le déroulement de la première phase de sélection :

	<b>Si confinement ou couvre-feu</b>	<b>Si présentiel possible</b>
Fin des inscriptions	18 mars	18 mars
Rendu vidéo phase 1	26 mars	X
Phase 1	X	26 mars
Verdict Jury phase 1	9 avril	26 mars
Finale	7 mai	7 mai

### **Finale**

La finale se déroulera en présentiel au centre culturel le vendredi 7 mai 2021. Si le public n'est pas autorisé pour des raisons sanitaires, la finale sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville de Vaucresson.

Une semaine avant la finale, chaque candidat se verra attribuer un sujet. Il devra travailler sur un argumentaire « Pour » le sujet et sur un argumentaire « Contre » le sujet.

Le jour de la finale, ils tireront au hasard la position de l'argumentaire à prendre qui sera donc soit « Pour » ou soit « Contre ». Les candidats passeront uniquement sur la position tirée au sort. L'assesseur tirera au sort le candidat qui passera en premier.

Le premier candidat aura 10 minutes (avec plus ou moins 1 minute de tolérance) pour exposer son argumentaire suivi du deuxième qui aura également 10 minutes. Chaque candidat pourra s'aider d'une feuille recto/verso A4 maximum s'il le souhaite, mais d'aucun autre support.

A l'issue de l'exposé des 2 candidats, le jury pourra délibérer, puis sera proclamé le vainqueur de la finale.

En cas de désistement imprévu et contraire au présent règlement, le comité organisateur rappellera le candidat ayant obtenu la meilleure note lors de la première phase parmi les candidats non finalistes.

Le comité organisateur avisera à l'avance les candidats de toute règle additionnelle au présent règlement. Les candidats s'engagent à respecter cette règle pour le bon déroulement du concours.

### **Article 5 : Le jury.**

Le jury sera composé d'acteurs professionnels, d'avocats, de professeurs de français, de metteurs en scène et/ou de journalistes.

Un agent de la ville pourra assister le jury pour l'organisation des joutes et servir d'assesseur. Il dirige le déroulement de l'événement et veille au respect du temps et du règlement.

### **Article 6 : Critères d'évaluation**

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale ; sur 11 points. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, capacité à se détacher des supports écrits, la diction, la gestuelle.
- La qualité de l'argumentation ; sur 6 points. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.
- La présentation et l'attitude face au jury ; sur 3 points. Ceci inclut notamment la tenue, la gestuelle, le respect du temps.

Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

### **Article 7 : Lauréats – Récompenses**

Le jury désignera deux lauréats à l'issue du concours. Les lauréats seront désignés de la manière suivante :

- Un lauréat au sein de la catégorie des candidats ayant entre 14 et 25 ans ;
- Un lauréat au sein de la catégorie des candidats ayant 25 ans et plus.

Les récompenses seront remises à l'issue du concours.

En fonction de la catégorie d'âge, deux (2) lots de récompenses seront attribuées :

- 1 lot pour la catégorie 14-25 ans :
  - o 4 places de cinéma ;
  - o Carte cadeau d'une valeur de 100 €
- 1 lot pour la catégorie 25 ans et plus :
  - o 1 an de spectacles culturels proposés par la Ville pour 2 personnes
  - o Carte cadeau d'une valeur de 100 €

Si une catégorie n'est pas représentée, les deux lots seront alors distribués dans la même catégorie (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> places).

### **Article 8 : Droits d'images et d'auteurs.**

En signant ce règlement, les candidats acceptent que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou encore les photos prises durant le concours et la remise des prix puissent faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par la Ville de Vaucresson. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins de ce concours.

### **Article 9 : Réclamations, modifications et annulation**

L'inscription au concours d'éloquence de Vaucresson emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. Le comité organisateur se réserve le droit de disqualifier des candidats si des événements l'imposent et de modifier le présent règlement.

Le règlement du présent concours pourra être modifié ou complété par le comité organisateur.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier ou annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

### **Article 10 : Motifs de disqualification**

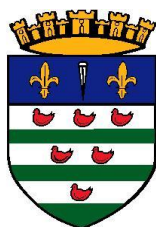
Le texte du discours des candidats ne doit pas avoir été soumis ou publié ailleurs avant le présent concours. En cas de plagiat flagrant, d'atteinte à la pudeur ou d'injures raciales et/ou discriminatoires, la disqualification du candidat est immédiate.

### **Article 11 : Acceptation du règlement.**

La remise de la fiche d'inscription au concours d'éloquence dûment remplie et signée implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

### **Article 12 : Droit d'accès et de rectification.**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours national d'éloquence disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.



Ville de VAUCRESSON

## Fiche d'inscription Concours d'éloquence 2021

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Signature :

*La remise de cette fiche d'inscription dûment remplie et signée vaut acceptation du règlement du concours intergénérationnel d'éloquence de la Ville de Vaucresson.*